

Témoignage

Les marchands de l’asile et les passeurs ciblent déjà Vallorbe

Une Erythréenne a été enfermée dans un coffre de voiture d’Athènes à Vallorbe, destination des réseaux clandestins

Erwan Le Bec

Quand Reshane a été sortie du coffre où elle était enfermée depuis trois jours, elle a demandé où elle était: «Ils m’ont répété *Netherlands, Netherlands*. Ils ont pris toutes mes affaires en disant qu’ils allaient me chercher à manger. Dans mon sac, il y avait toutes les échographies du bébé. On était en pleine forêt, il était 6 heures du soir. J’avais peur.»

Jeune Erythréenne de 33 ans, enceinte de sept mois, elle ne savait pas encore qu’elle était quelque part dans les bois de Vallorbe. Elle pensait rejoindre les Pays-Bas: *Netherlands*, en anglais, que ses passeurs ont confondu avec *Switzerland*. Reshane ne savait pas que la Suisse existait. Ni que son bébé n’avait pas survécu au sinistre exode depuis Athènes.

Reshane a été victime de son passeur et d’un complice. C’était en mai 2011, elle en tremble encore. Le récit qu’elle a accepté de livrer à 24 heures laisse sans voix. Entrecoupé de non-dits lourds de sens et de sanglots discrets, il rappelle la réalité du trafic d’êtres humains. L’œuvre de ces réseaux mafieux, nébuleux, qui ont fait de la détresse et de l’asile un business lucratif. La Suisse, et notamment Vallorbe qui héberge le seul centre fédéral d’enregistrement en terre romande, n’y échappe pas (*lire ci-contre*).

Orthodoxe

L’histoire de Reshane commence au lendemain du Printemps arabe. Comme beaucoup de jeunes Erythréens - le pays est le 10e générateur de réfugiés du monde -, elle vivote en Egypte après avoir fui le régime de son pays natal. Pieuse orthodoxe, Reshane tient un restaurant et s’occupe de la chorale d’une église au Caire. «On s’entendait bien avec nos voisins, raconte-t-elle dans un anglais haché. Mais tout a changé après Moubarak: des gens se rassemblaient pour viser les chrétiens, ils avaient des couteaux et des explosifs sur eux. C’était effrayant. Un



Reshane, une Erythréenne de 38 ans aujourd’hui, a perdu le bébé qu’elle attendait dans le terrible périple qui l’a menée à Vallorbe, alors qu’elle croyait rejoindre les Pays-Bas. Entre ses mains, la photo de son mari, resté en Egypte. CHANTAL DERVEY

jour, mon mari a été refoulé de l’hôpital quand ils ont vu sa croix tatouée au poignet.»

C’est là que le couple contacte un premier intermédiaire, une vague connaissance. «Un Somalien toujours très bien habillé, se souvient-elle, le ton amer. Il disait qu’il travaillait pour les ambassades.» En réalité, il aurait pu leur raconter n’importe quoi. Pour eux, l’Europe coûtait 6000 dollars chacun, soit trois fois plus cher qu’une traversée en bateau.

Reshane embarque la première dans un avion pour Athènes, son mari la rejoindra une fois installé en Hollande: «C’est un pays chrétien où j’ai un ami.» Le vol se passe sans accroc, avec des faux papiers. Les choses se corsent une fois en Grèce. «L’homme me disait que les caméras dans la rue nous suivaient. Qu’il fallait fuir, vite.» Son ton se durcit. «On m’a mise dans une Ford grise. J’avais peur. Je dormais.» Probablement droguée et avec un peu

d’eau, elle passe trois jours dans le coffre. La voiture s’arrête parfois sur des routes isolées, son conducteur passe des coups de fils. Reshane n’en dit pas plus.

Comment ont-ils atteint Vallorbe? Sans doute par la route des Balkans, puis par l’Italie. «Ils m’ont réveillée dans la forêt. J’avais faim, je n’arrivais plus à marcher. Un homme avec un badge m’a dit qu’il travaillait dans un camp pour réfugiés. Ils m’ont dit d’attendre.» Des heures plus tard, Reshane finit

par descendre seule en direction de Vallorbe où une passante la conduit au centre fédéral. La jeune femme est emmenée pour contrôle médical à l’Hôpital d’Yverdon où elle apprend la mort *in utero* du bébé. Il a été enterré au cimetière de Vallorbe.

Reshane a, depuis, obtenu l’asile. Aux dernières nouvelles, son mari vit toujours clandestinement au Caire, avant de tenter, à son tour, le voyage vers l’Europe. Il n’est au courant de rien.

«Cette histoire n’est pas un cas unique»

● «Tout dépend de la météorologie du bassin méditerranéen, ou encore de plusieurs facteurs qui peuvent favoriser tout à coup une route migratoire ou une autre. Restituer les itinéraires précis des passeurs est difficile», confie une source proche du dossier. Mais le résultat est là: avec Internet et les témoignages, Vallorbe s’est imposée pour les passeurs comme une des portes d’entrée

en Suisse. Y compris pour un réseau établi au Caire ou à Athènes. «Tous les centres de requérants d’asile sont propices à la présence de passeurs et présentent un risque de trafic, analyse Anne-Florence Débois, porte-parole de la police fédérale. Généralement, on nomme ces gens «passeurs d’étape». Ils font voyager les migrants sur un trajet délimité, d’une ville à une autre par exemple.» La police vaudoise

parle également d’un phénomène connu. «Il y a des enquêtes en cours, répond le commissaire Pierre-Olivier Gaudard. Ce sont des réseaux très mobiles et un système compliqué. Etre déposé près du centre par des passeurs n’est pas un cas unique.»

L’avenir du centre fédéral de Vallorbe n’est pas déterminé. Il pourrait être destiné aux migrants en phase de renvoi.

Sur les planches

Le témoignage de Reshane est au cœur d’un spectacle, *Quai No 1*, lancé par l’ARAVOH, association d’aide aux migrants de Vallorbe. Qui a compilé les récits drôles et poignants de ceux qu’elle épaula depuis quinze ans. La pièce est doublée d’une expo de photographies. A Sainte-Croix le jeudi 3 mars à 20 h, puis à Chavornay, à Vallorbe et aux Bioux.

Le programme www.aravoh.ch

Le recours contre le sursis Testuz est rejeté

La maison Bindella réclamait la mise en faillite de son ancien associé, qui lui doit près de 1 million. Les nouveaux éléments que contient le recours n’ont pas été pris en compte

C’est un rejet en demi-teinte. La Cour des poursuites et faillites a débouté la maison Rudolf Bindella AG dans son recours contre l’octroi, en septembre 2015, d’un sursis concordataire de six mois pour Jean & Pierre Testuz SA, son ancien associé. L’entreprise zurichoise demandait la mise en faillite de la cave de Treytorrens (Puidoux).

Mais le recours n’est pas tombé dans l’oreille d’un sourd. La Cour a en effet relevé plusieurs éléments qui devront être pris en compte lors de l’établissement du concordat à fin mars 2016. Elle exige notamment les détails des négociations qui auraient eu lieu entre Jean & Pierre Testuz et la BCV, principal créancier, pour réduire sa dette. Dans sa décision, la Cour estime qu’«au vu du caractère éminemment flou des déclarations du commissaire au sursis, couplées avec le

«Au vu du caractère flou des déclarations du commissaire au sursis, il est difficile de se convaincre d’une perspective de concordat»

Cour des poursuites et faillites

fait que (...) d’importants actifs de la société sursitaire ont été cédés à des tiers (...), il est difficile de se convaincre (...) qu’il existerait une perspective de concordat». Malgré cela, elle estime que le recours intervient tard et qu’il serait contre-productif de casser la décision de sursis à un mois de la fin de celui-ci.

Depuis la demande de sursis, début 2015, l’entreprise Bindella s’est toujours prononcée en faveur de la faillite. Dans le but notamment de rendre possibles d’éventuelles suites pénales contre l’unique actionnaire de Testuz, Me Olivier Bourgeois, qu’elle estime responsable de la déconfiture de Jean & Pierre Testuz SA. Il faudra désormais parler de JPT vins Treytorrens (Lavaux) SA. L’entreprise en sursis a en effet changé de raison sociale le 22 janvier dernier. Le rachat par Schenk SA d’une partie de la société comprenait notamment la marque historique. **Cécile Collet**

Inquiétudes autour du nombre de permis d’armes

L’Etat doit agir face à la hausse de demandes de permis d’acquisition, estime un député socialiste

Le cafouillage statistique a failli faire oublier les chiffres. Contrairement à ce qu’avait annoncé dans un premier temps la police vaudoise, les demandes de permis d’acquisition d’armes n’ont pas bondi de 70% mais de 19% entre 2014 et 2015 (*«24 heures» du 30 janvier*). L’an dernier, 2800 permis ont été délivrés dans le canton, principalement pour des revolvers et des pistolets.

Plus limitée que prévu, l’augmentation n’en inquiète pas moins le député socialiste Jean

Tschopp. «De 2010 à 2015, les permis délivrés ont bondi de 65%. Cette hausse significative est préoccupante.»

L’élu vient de déposer un postulat demandant au Conseil d’Etat de prendre des mesures pour réduire le nombre d’armes et de détenteurs. Il prône des contrôles plus stricts, une prévention renforcée et la mise en place d’un système de rachat d’armes aux privés par l’Etat. «Cela a fonctionné en Australie. Chez nous, l’opération Vercingétorix de collecte n’est pas suffisante. Beaucoup d’armes dorment dans les galetas, les placards... Ce sont ces situations qui ont un potentiel de dangerosité puisque les propriétaires ne savent plus s’en servir.

Une incitation financière pourrait avoir un effet sur eux.»

Pour le porte-parole de la police cantonale Jean-Christophe Sauterel, il convient de ne pas tirer de conclusions hâtives de la hausse des demandes. «On peut faire dire aux chiffres ce que l’on veut. Je note que, en 2011, il y a eu plus de permis délivrés qu’en 2015. La réalité, c’est qu’il est extrêmement difficile d’avoir une vision globale pour plusieurs raisons. La législation sur les armes a beaucoup évolué depuis dix ans, devenant plus restrictive. Une série de situations font aujourd’hui l’objet d’une demande ou d’une déclaration à la police alors que ce n’était pas le cas avant.»

Il cite une autre inconnue: «On sait qu’il y a un certain nombre de

propriétaires collectionneurs qui reviennent chaque année faire une demande de permis. Il faudrait donc connaître le nombre de nouveaux propriétaires pour tirer des conclusions, et cela, on l’ignore encore.»

La police dit n’avoir «ni le temps ni les ressources» pour analyser les données relatives aux armes et en tirer des enseignements, d’autant que son logiciel ne permet pas de comparer les résultats d’une année à l’autre. Elle a proposé à l’Ecole des sciences criminelles (UNIL) de s’en charger.

Selon le registre cantonal, 4% des Vaudois possèdent une arme, soit 30 096 personnes.

Marie Nicollier

Naissances



Riminucci ALICE, VALENTINE
17 février 2016 à 1 h 13

Karali ELENI
19 février 2016 à 7 h 58

Sciretta SOPHIE, ROSE & EMILIE, FRANÇOISE
19 février 2016 à 17 h 32 & 17 h 34

Pereira THOMAS, FABIO
20 février 2016 à 2 h 36